|  |  |
| --- | --- |
| Logo CAPEB.jpg | Résultat de recherche d'images pour "edf" |
| **Communiqué de presse du 12 mars 2018**#Artisanat / #Bâtiment / #Partenariat / #CEE / #TransitionEcologique / #PrimeEnergie / [@EDFofficiel](https://twitter.com/EDFofficiel)**La CAPEB et EDF s’associent pour réduire les dépenses énergétiques des Français** **Dans le cadre du dispositif des Certificats d’Economies d’Energies (CEE) instauré par l’Etat en 2005, la Confédération de l’Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (**[**CAPEB**](http://www.capeb.fr/)**) et EDF lancent aujourd’hui un partenariat pour promouvoir le dispositif** [**Prime Energie EDF**](https://www.prime-energie-edf.fr/)**. L’objectif est de réduire la facture d’énergie des ménages et participer à la protection de l’environnement avec la mise en place d’une aide financière pour les travaux de rénovation énergétique de leur logement.** Pour télécharger la photo, cliquer [ici](https://wetransfer.com/downloads/bb288f713621e3cf2188891de2dc74d020180312152005/d10df233533be39ab7af4007f2d4412820180312152005/450442).© CAPEB**Une prime pour accompagner les particuliers dans leurs travaux de rénovation énergétique** Patrick Liébus, Président de la Confédération de l’Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), via sa filiale Béranger Développement, et Fabrice Gourdellier, Directeur du Marché des Clients Particuliers d’EDF, lancent aujourd’hui un partenariat en faveur de la transition écologique. Cette nouvelle collaboration est initiée dans le cadre des CEE, attribuant aux fournisseurs d’énergie la mission de promouvoir activement l’efficacité énergétique auprès des consommateurs. Dans le cadre de ce partenariat, la CAPEB s’engage à présenter la Prime Energie EDF auprès des chefs d’entreprises artisanales du bâtiment à travers l’ensemble de son réseau sur le territoire national. EDF propose en effet aux ménages **une valorisation de leurs travaux d’amélioration de la performance énergétique de leur logement** via la [**Prime Energie EDF**](https://www.prime-energie-edf.fr/). Les professionnels du Bâtiment pourront alors valoriser cette aide financière auprès de leurs clients, en attirant leur attention sur les mesures particulières pour les ménages en situation de précarité énergétique, pouvant bénéficier d’un [bonus de la prime énergie EDF](https://www.prime-energie-edf.fr/prime-energie-d-edf/sous-quelles-conditions-la-prime-energie-d-edf-peut-elle-etre-bonifiee.html). De plus, les artisans adhérents au partenariat pourront proposer à leurs clients des solutions de financement avec Domofinance, le partenaire financier d’EDF.  *« En versant une aide financière sous forme de chèque aux ménages qui réalisent des travaux de rénovation énergétique, EDF les aide à gagner en confort au quotidien et à faire des économies d’énergie. Le partenariat signé avec la CAPEB va permettre à son réseau d’artisans de devenir ambassadeur des avantages de la Prime Energie EDF, au bénéfice de tous. C’est également une preuve de plus de l’engagement et de l’expertise d’EDF pour la transition énergétique en France ».* **Fabrice Gourdellier, Directeur du Marché des Clients Particuliers d’EDF**« *En s’associant avec EDF, la CAPEB poursuit son action en faveur de la démocratisation des travaux de rénovation énergétique auprès des ménages. Ce partenariat répond à l’objectif de donner des moyens aux acteurs du BTP pour leur permettre de faire réaliser des économies d’énergie à leurs clients et apporter plus de confort aux Français dans leur quotidien. En faisant la promotion de la Prime Energie EDF auprès de leurs clients, les artisans du Bâtiment remplissent leur devoir de conseil et d’accompagnement et répondent à une difficulté cruciale, celle de la solvabilité des ménages désireux de réaliser des travaux de rénovation énergétique. »* **explique Patrick Liébus, Président de la CAPEB.**

|  |
| --- |
| **La Prime Energie EDF en bref****Les travaux éligibles*** Amélioration du système de chauffage et de régulation (chaudière, pompe à chaleur, etc.)
* Isolation des combles, murs et planchers
* Système de chauffage utilisant les énergies renouvelables (chauffe-eau solaire individuel, chauffage au bois, etc.)
* Changement de fenêtres

**Les critères de calcul du montant de la prime*** La localisation géographique des travaux
* Les caractéristiques du logement
* Le type de travaux envisagés

+ un bonus de la prime énergie EDF selon la situation fiscale du ménageRetrouvez toutes les informations sur la prime énergie sur [www.prime-energie-edf.fr](http://www.prime-energie-edf.fr) **Les travaux doivent être réalisés par des professionnels dûment qualifiés** |

 |
| ***À propos de la CAPEB :*** La CAPEB, Confédération de l’Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l’artisanat du Bâtiment lequel dénombre :* 419 486 entreprises employant moins de 20 salariés\*, soit 98% des entreprises du Bâtiment\*\*
* 630 994 salariés, soit 60 % des salariés du Bâtiment
* 55 334 apprentis, soit 79% des apprentis du Bâtiment

Qui réalisent 82,2 milliards d’euros de chiffre d’affaires, soit 64% du CA du Bâtiment\* Ce chiffre (419 486) ne comprend pas les 130 480 micro-entrepreneurs déclarant un CA  au RSI\*\* Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l’artisanat du Bâtiment 2017 » La CAPEB est aussi sur Twitter : <https://twitter.com/capeb_fr>***A propos d’EDF :***Acteur majeur de la transition énergétique, le Groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l’ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, la vente d’énergies et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde, le Groupe a développé un mix de production diversifié basé sur l'énergie nucléaire, l’hydraulique, les énergies nouvelles renouvelables et le thermique. Le Groupe participe à la fourniture d’énergies et de services à environ 35,1 millions de clients, dont 26,5 millions en France. Il a réalisé en 2017 un chiffre d’affaires consolidé de 69,6 milliards d’euros. EDF est une entreprise cotée à la Bourse de Paris. Contacts Presse***Pour la CAPEB******Hopscotch :****Baptiste Romeuf - Tél : +33(0)1 58 65 00 45 –* *bromeuf@hopsctoch.fr****CAPEB :****Isabelle Planchais – Tél : +33(0)1 53 60 50 00/77/81 et +33(0)6 08 56 78 06 -* *i.planchais@capeb.fr****Pour EDF****Service de presse – Tél : +331 40 42 46 37 –* *service-de-presse@edf.fr* |